













# Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2019/2187(INI)	Procédure terminée
Accès à un logement décent et abordable pour tous		
Sujet 4.10.12 Politique du logement		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 <a href="#">Emploi et affaires sociales</a>	 <a href="#">VAN SPARRENTAK Kim</a> Rapporteur(e) fictif/fictive	17/02/2020
		 <a href="#">MANDL Lukas</a>	
		 <a href="#">DURÁ FERRANDIS Estrella</a>	
		 <a href="#">TOOM Yana</a>	
		 <a href="#">REIL Guido</a>	
		 <a href="#">SZYDŁO Beata</a>	
		 <a href="#">CHAIBI Leila</a>	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	 <a href="#">Droits de la femme et égalité des genres</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	 <a href="#">Industrie, recherche et énergie</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Événements clés			
19/12/2019	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
01/12/2020	Vote en commission		
08/12/2020	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A9-0247/2020</a>	Résumé
20/01/2021	Débat en plénière		
21/01/2021	Résultat du vote au parlement		
21/01/2021	Décision du Parlement	<a href="#">T9-0020/2021</a>	Résumé

## Informations techniques

Référence de procédure	2019/2187(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	EMPL/9/01675

## Portail de documentation

Projet de rapport de la commission	<a href="#">PE653.984</a>	23/07/2020	EP	
Amendements déposés en commission	<a href="#">PE655.956</a>	09/09/2020	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	<a href="#">A9-0247/2020</a>	08/12/2020	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique	<a href="#">T9-0020/2021</a>	21/01/2021	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	<a href="#">SP(2021)223</a>	09/07/2021	EC	

## Accès à un logement décent et abordable pour tous

La commission de l'emploi et des affaires sociales a adopté un rapport d'initiative de Kim VAN SPARRENTAK (Verts/ALE, NL) sur l'accès à un logement décent et abordable pour tous.

L'accès à un logement adéquat est un droit fondamental qui devrait être considéré comme une condition préalable à l'exercice et à l'accès aux autres droits fondamentaux et à une vie dans des conditions de dignité humaine.

Malgré cela, le nombre de sans-abri augmente dans au moins 24 États membres. Chaque nuit, dans l'Union européenne, 700.000 personnes sans abri doivent dormir dans des abris ou dans la rue, ce qui représente une augmentation de 70 % au cours des dix dernières années. La crise COVID-19 a aggravé la précarité du logement, le surendettement et le risque d'expulsion et de sans-abrisme.

Un logement adéquat, efficace sur le plan énergétique et sain

Le rapport soutient l'accent mis par la « vague de rénovation » sur la lutte contre la pauvreté énergétique et les bâtiments les moins performants, conformément aux objectifs et aux principes du pacte vert pour l'Europe. La vague de rénovation devrait être une priorité du cadre financier pluriannuel et du plan de relance de l'UE.

En outre, les députés ont demandé à la Commission et aux États membres :

- d'assurer l'égalité d'accès pour tous à un logement décent, y compris une eau potable propre et de qualité, des installations sanitaires et une hygiène adéquates et équitables;
- de donner la priorité à la réduction des émissions et à l'efficacité énergétique par la rénovation des logements;
- de soutenir l'économie circulaire dans le secteur de la construction.

Lutte contre le sans-abrisme et la discrimination

Les députés ont rappelé l'objectif de l'UE de mettre fin au sans-abrisme d'ici 2030 et ont demandé à la Commission de proposer un cadre européen pour les stratégies nationales de lutte contre le sans-abrisme. Selon les députés, la fourniture d'un logement permanent aux sans-abri devrait être une priorité. Un soutien financier devrait être fourni aux jeunes et aux personnes handicapées afin de promouvoir une vie indépendante, ainsi qu'aux femmes et aux enfants qui sont particulièrement exposés à la crise du logement.

La commission parlementaire a appelé les États membres à interdire et à combattre la discrimination fondée sur le sans-abrisme ou sur d'autres statuts de logement, et à abroger toutes les lois et mesures qui criminalisent ou pénalisent les personnes sans domicile ou les comportements associés au fait d'être sans domicile, comme le fait de dormir ou de manger dans des espaces publics. Des mesures exceptionnelles sont nécessaires pour protéger les sans-abri pendant la crise COVID-19.

Une approche intégrée du logement social, public et abordable au niveau de l'UE

Le rapport appelle la Commission et les États membres à faire du logement l'une des pierres angulaires du plan d'action du pilier européen des droits sociaux. La Commission devrait élaborer d'urgence une stratégie intégrée au niveau de l'UE pour le logement social, public, non ségrégué et abordable, en créant un cadre permettant aux autorités nationales, régionales et locales de garantir l'offre de logements de qualité sûrs, sains, accessibles et abordables pour tous.

Les États membres sont encouragés à collaborer au financement d'investissements sociaux visant à résoudre les problèmes de logement avec les partenaires sociaux, la société civile et le secteur privé, dont beaucoup jouent un rôle clé dans le développement et le maintien de solutions de logement adéquates pour les personnes en situation de vulnérabilité.

Rappelant que 25,1 % des locataires européens payant des loyers au prix du marché consacrent plus de 40 % de leurs revenus au loyer, le rapport a appelé les États membres et les autorités régionales et locales à mettre en place des dispositions juridiques, notamment des réglementations claires en matière de location, afin de protéger les droits des locataires et des propriétaires-occupants.

Les députés ont noté avec inquiétude la financiarisation accrue du marché du logement, en particulier dans les villes, où les investisseurs traitent le logement comme un bien négociable plutôt que comme un droit de l'homme. À cet égard, ils ont demandé à la Commission de présenter des propositions législatives pour contrer la financiarisation du marché du logement d'ici la mi-2021.

Investir dans le logement social, public, abordable et économe en énergie

Le rapport invite la Commission et les États membres à accroître encore les investissements dans l'UE dans le domaine du logement social, public, économe en énergie, adéquat et abordable, et dans la lutte contre le sans-abrisme et l'exclusion du logement.

Les députés ont appelé à des investissements par le biais du Fonds européen de développement régional, du Fonds de transition équitable, d'InvestEU, du FSE+, d'Horizon Europe et de l'instrument de l'Union européenne pour la relance, et en particulier par l'intermédiaire de la facilité pour la reprise et la résilience, de l'initiative d'investissement dans la lutte contre les coronavirus (CRII) et de la Coronavirus Response Investment Initiative Plus (CRII+).

## Accès à un logement décent et abordable pour tous

---

Le Parlement européen a adopté par 352 voix pour, 179 contre et 152 abstentions, une résolution sur l'accès à un logement décent et abordable pour tous.

L'Union et ses États membres ont l'obligation de garantir à tous l'accès à un logement décent et abordable, conformément aux droits fondamentaux définis dans la Charte sociale européenne et le socle européen des droits sociaux.

Selon les estimations de Eurofound, le logement inadéquat coûte chaque année 195 milliards de euros aux économies de l'Union. Les loyers dans l'Union ainsi que les prix de l'immobilier ont connu une hausse au cours des dix dernières années. Près de 38 % des ménages exposés au risque de pauvreté consacrent plus de 40 % de leur revenu disponible au logement.

De plus, le nombre de sans-abri augmente dans au moins 24 États membres. Chaque nuit, dans l'Union européenne, 700.000 personnes sans abri doivent dormir dans des refuges ou dans la rue, ce qui représente une augmentation de 70 % au cours des dix dernières années. La crise de la COVID-19 a aggravé la précarité du logement, le surendettement et le risque d'expulsion et de sans-abrisme.

Un logement adéquat, efficace sur le plan énergétique et sain

Le Parlement a demandé que le droit à un logement adéquat soit reconnu et soit exécutoire en tant que droit fondamental de l'homme au moyen des dispositions législatives européennes et nationales applicables. Il a invité la Commission et les États membres à garantir l'égalité d'accès à un logement décent pour tous, y compris à une eau potable propre et de qualité, à un assainissement et à une hygiène adéquats et équitables, à la connexion aux réseaux d'assainissement et d'eau, à un environnement intérieur de qualité et à une énergie abordable, fiable et durable pour tous.

Les députés ont réclamé une action à l'échelle de l'Union en faveur d'un moratoire sur le débranchement des systèmes de chauffage en hiver ainsi que la mise en place d'une trêve hivernale.

La résolution a recommandé d'accorder la priorité à la réduction des émissions et à l'efficacité énergétique grâce à la rénovation des logements. Elle a apporté son soutien à l'accent mis par la « vague de rénovation » sur la lutte contre la pauvreté énergétique et les bâtiments les moins performants, conformément aux objectifs et aux principes du pacte vert pour l'Europe.

Lutte contre le sans-abrisme et la discrimination

Les députés ont rappelé l'objectif de l'UE de mettre fin au sans-abrisme d'ici 2030 et ont demandé à la Commission de proposer un cadre européen pour les stratégies nationales de lutte contre le sans-abrisme sur la base du principe « Le logement avant tout ».

Le Parlement a invité la Commission et les États membres à :

- adopter une définition-cadre commune et des indicateurs cohérents sur le sans-abrisme dans l'Union;
- prendre des mesures pour les jeunes qui atteignent l'âge de 18 ans et risquent de se retrouver sans domicile fixe;
- mettre un terme à la criminalisation des personnes sans domicile fixe et à combattre la discrimination fondée sur le sans-abrisme;
- préparer une approche tenant compte des spécificités hommes-femmes afin de soutenir les femmes sans abri, qui ont souvent déjà fait face à des traumatismes complexes et en subissent de nouveaux, tels que la violence domestique.

Une approche intégrée du logement social, public et abordable au niveau de l'UE

Le Parlement a demandé à la Commission et aux États membres de faire du logement l'une des pierres angulaires du plan d'action au titre du socle européen des droits sociaux et d'améliorer leur action afin d'engager tous les niveaux de gouvernement dans la mise en œuvre pleine et systématique du droit à un logement décent pour tous. Il s'est félicité de l'inclusion de l'accessibilité à des logements abordables dans le Semestre européen.

Rappelant que 25,1 % des locataires européens payant des loyers au prix du marché consacrent plus de 40 % de leurs revenus au loyer, la résolution a appelé les États membres et les autorités régionales et locales à mettre en place des dispositions juridiques, notamment des réglementations claires en matière de location, afin de protéger les droits des locataires et des propriétaires-occupants. Elle a demandé que l'actuel seuil de référence pour le taux de surcharge du coût du logement, à savoir 40% du revenu disponible d'un ménage, soit réévalué.

Les députés ont noté avec inquiétude la financiarisation accrue du marché du logement, en particulier dans les villes, où les investisseurs traitent le logement comme un bien négociable plutôt que comme un droit de l'homme. À cet égard, ils ont demandé à la Commission de présenter des propositions législatives pour contrer la financiarisation du marché du logement d'ici la mi-2021.

Investir dans le logement social, public, abordable et économe en énergie

Soulignant que le déficit d'investissement dans le logement abordable s'élève à 57 milliards de euros par an, le Parlement a invité la Commission et les États membres à accroître encore les investissements dans l'UE dans le domaine du logement social, public, économe en énergie, adéquat et abordable, et dans la lutte contre le sans-abrisme et l'exclusion du logement.

Les députés ont appelé à des investissements par le biais du Fonds européen de développement régional, du Fonds pour une transition juste, du programme InvestEU, du FSE+, de Horizon Europe, de l'instrument de l'Union européenne pour la relance (NextGeneration EU), et en particulier de la facilité pour la reprise et la résilience, de l'initiative d'investissement en réaction au coronavirus (CRII) et de l'initiative d'investissement+ en réaction au coronavirus (CRII+).